



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
Bureau de gestion des personnels des personnels d'enseignement et des filières FR.
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau des dotations et des compétences

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2021-740

06/10/2021

Date de mise en application : 06/10/2021

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : postes à pourvoir au lycée agricole et général Michel Rocard – Pouembout et au LPA de Wallis et Futuna, pour la rentrée scolaire de février 2022.

Destinataires d'exécution

Mesdames et messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et messieurs les chefs des services régionaux et des services de la formation et du développement

Ministère de la transition écologique et solidaire – Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer – Direction des affaires maritimes

Madame et messieurs les directeurs des établissements publics de l'enseignement supérieur

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation agricole et des lycées maritimes

Résumé : Appel à candidatures auprès des personnels d'enseignement et directeurs de centres titulaires du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sur des postes d'enseignement ou de direction de centre vacants ou susceptibles de l'être au lycée agricole et général Michel Rocard – Pouembout et au LPA de Wallis et Futuna, à la rentrée scolaire de février 2022.

Textes de référence :- Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
- Loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte
- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- Décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna
- Décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 relatif à l'attribution de l'indemnité d'éloignement aux magistrats et aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de l'Etat en service à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna
- Convention du 18 octobre 2011 passée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie portant sur la mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire, et avenant en date du 16 décembre 2015.

La présente note de service définit les modalités d'instruction des candidatures à un poste dans l'enseignement agricole technique public sur un poste situé dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, pour la **rentrée scolaire de l'année 2022** qui aura lieu en février 2022. Ce mouvement obéit à **un calendrier et une procédure spécifiques**. Il ne sera **pas repris dans la note de service** à venir, **relative à la mobilité des personnels titulaires dans l'enseignement technique agricole public pour la rentrée scolaire de septembre 2022**.

1/- Personnels concernés

Sont concernés par la présente note de service les **agents titulaires d'enseignement, d'éducation et de direction de centres hors statut d'emploi** relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui souhaitent obtenir une affectation au lycée agricole et général Michel Rocard – Pouembout ou au lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna, à compter de la rentrée scolaire de février 2022, sur l'un des postes publiés en annexe de la présente note.

Ne sont **pas concernés** les agents susmentionnés actuellement en poste dans ces établissements publics dont le retour vers la métropole ou en département ou région d'outre-mer (DROM) est prévu en février 2022 et qui sont déjà positionnés sur un poste obtenu lors de la campagne de mobilité au titre de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Par ailleurs, les agents actuellement affectés dans ces deux établissements, concernés par un retour en métropole ou dans un DROM pour la rentrée scolaire 2023, devront participer à la campagne de mobilité des personnels titulaires de l'enseignement technique agricole organisée pour la rentrée scolaire de septembre 2022 par la note de service susmentionnée. Ils pourront ainsi se positionner sur un poste de leur choix qu'ils intégreront en février 2023. **Le chef du SFD compétent veillera à la bonne application de cette modalité.**

2/- Informations particulières relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna

Avant toute autre démarche, il est **demandé** aux agents intéressés de **prendre contact avec le chef d'établissement** afin de prendre connaissance du projet d'établissement et des caractéristiques du poste sollicité.

Pour toute information concernant le profil des postes, s'adresser à :

- **En Nouvelle-Calédonie** (décalage horaire par rapport à la métropole de + 10 heures) :

Lycée agricole et général Michel Rocard, B.P. 5, 98825 POUEMBOUT
Directrice : Pascal LABORDE, tél : (687) 47 70 40, fax : (687) 47 20 62
Mél : legta.pouembout@educagri.fr, pascal.laborde@educagri.fr
DAFE : Olivier GRZELAK, chef du SFD, tél : (687) 23 24 35,
mél : olivier.grzelak@agriculture.gouv.fr

- **A Wallis-et-Futuna** (décalage horaire par rapport à la métropole de + 11 heures) :

LPA de Wallis et Futuna et SFD :
Gérard PARISOT, mél : gerard.parisot@agriculture.gouv.fr

2.1- Attribution des postes

Les **postes proposés** figurent en **annexe C** de la présente note de service.

Les postes offerts sont attribués selon les procédures en vigueur en lien avec les avis exprimés sur les candidatures, selon le cas, par la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie ou le service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et la pêche de Wallis-et-Futuna. Seule la décision d'affectation, établie par le bureau de gestion du service des ressources humaines (SRH) du ministère, a valeur juridique.

Depuis 2009, les demandes de mutation des candidats métropolitains ne sont plus soumises à l'avis de la délégation générale à l'outre-mer (DGOM) (directive du Premier ministre n° 5357/SG du 19 décembre 2008).

Les postes proposés en Nouvelle-Calédonie sont susceptibles de faire parallèlement l'objet d'un appel à candidatures **local** auprès des fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie ou des fonctionnaires d'Etat ayant leurs intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie. Conformément à la loi organique du 19 mars 1999 et à la convention du 18 octobre 2011 prise pour son application, qui a fait l'objet d'un avenant en date du 16 décembre 2015, les personnels titulaires du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie, à l'issue d'une procédure de sélection, pour la durée d'affectation rappelée au point 2.2 ci-dessous. Ils restent sous gestion statutaire de l'Etat.

2.2- Durée d'affectation

En application du décret du 26 novembre 1996 mentionné en références, la durée de l'affectation est limitée à deux ans, avec la possibilité d'un seul renouvellement (soit une durée maximale de 4 ans).

2.3- Année scolaire et date de prise de fonction

En **Nouvelle-Calédonie** et à **Wallis-et-Futuna**, la rentrée scolaire est fixée au lundi 14 février 2022 et la **pré-rentrée des enseignants a lieu le 11 février 2022**.

A ce jour, dans le contexte de la crise sanitaire, les modalités spécifiques de gestion des déplacements des fonctionnaires et agents publics sont organisées par une circulaire du préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna et par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. L'arrivée sur le territoire est réglementée, contingentée, soumise à une validation et à une programmation par une commission territoriale.

A noter que pour la Nouvelle-Calédonie, la vaccination est obligatoire pour toutes les personnes majeures. Toutes les informations concernant les conditions d'entrée sur le Territoire de Nouvelle-Calédonie sont disponibles sur le site internet : [Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie \(gouv.nc\)](http://Gouvernement.de.la.Nouvelle-Calédonie.gouv.nc).

Ces dernières évoluant au fil des jours, les candidats à la mobilité sont invités à en prendre connaissance préalablement et à se rapprocher de la structure d'accueil pour toute question concernant leur arrivée.

La programmation du vol s'effectue sur la base des demandes de « Gestion des congés et déplacements des fonctionnaires et des agents publics en période de crise liée à la COVID-19 ».

Pour Wallis-et-Futuna, cette demande est à adresser par chaque agent ayant obtenu une affectation dans cette collectivité à la rentrée scolaire 2022 sur la messagerie cov@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr, en joignant la notification de cette affectation transmise par le bureau de gestion du SRH à l'issue de la procédure de candidature

organisée par la présente note de service. Le formulaire de demande sera joint à la notification effectuée par le bureau de gestion.

2.4- Profil des postes et des agents

2.4.1 – Nouvelle-Calédonie

Le lycée Michel Rocard est situé à Pouembout, en province Nord, à 260 km de Nouméa. Outre les formations agricoles, le lycée assure, en collaboration avec le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, des formations conduisant à des diplômes du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports (MENJS). Son statut est celui d'Établissement Public d'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC - relevant d'un cadre réglementaire propre à la Nouvelle-Calédonie). Il accueille environ 900 élèves et étudiants, dont un peu moins de la moitié au titre des formations financées par le MENJS.

Les candidats à une affectation devront apporter leur expérience aux équipes pédagogiques en place, dans le cadre de l'offre de formation qui couvre une seconde générale et technologique, des baccalauréats professionnels (« aménagements paysagers », « conduite et gestion de l'entreprise agricole - option SDC », « services aux personnes et aux territoires », « gestion des milieux naturels et de la faune »), un baccalauréat technologique (« sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ») et un brevet de technicien supérieur agricole (« développement de l'agriculture des régions chaudes »).

2.4.2 – Wallis-et-Futuna

Les spécificités culturelles et l'isolement de cette collectivité requièrent une bonne capacité d'adaptation.

L'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPNEFPA) est situé sur l'île de Wallis. Il est constitué d'un lycée professionnel agricole (LPA) et d'une exploitation agricole. Le site est partagé avec un collège relevant du MENJS.

Les élèves du LPA sont répartis en 3 classes. Chaque classe propose des regroupements d'options et/ou de spécialités. Les enseignants relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation constituent une équipe de 7 personnes. Les enseignements généraux sont dispensés par des professeurs relevant du MENJS. En l'absence de CFPPA sur le territoire, le volet formation continue se développe au LPA, impliquant les enseignants. Une grande polyvalence est demandée aux enseignants et des compléments de services peuvent être nécessaires en fonction des compétences et des besoins.

Le LPA propose un baccalauréat professionnel à « 3 têtes », dans le cadre de l'organisation suivante :

- Seconde : productions (conduites d'élevages et de cultures et agroéquipement) et services aux personnes et aux territoires ;
- Première : conduite et gestion de l'entreprise agricole (polyculture-élevage), agroéquipement et services aux personnes et aux territoires ;
- Terminale : conduite et gestion de l'entreprise agricole (système à dominante élevage et système à dominante culture) et services aux personnes et aux territoires.

L'établissement est un acteur important du développement de Wallis-et-Futuna, fréquemment associé aux projets portés par la collectivité et par la direction des services de l'agriculture, auxquels les agents du LPA collaborent régulièrement (Contrat de développement, Fonds européens de développement, Réseaux d'innovation et de transfert agricole...).

Les personnels fonctionnaires au LPA sont affectés en position normale d'activité.

2.5- Renseignements pratiques

2.5.1- Nouvelle-Calédonie

La région de Pouembout dispose d'écoles maternelles et primaires, de collèges et du lycée Michel Rocard. A côté des filières proposées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ce lycée prépare également aux baccalauréats généraux et technologiques ainsi qu'aux baccalauréats professionnels et BTS du MENJS depuis la rentrée scolaire 2018.

La rémunération des agents est définie conformément aux dispositions des décrets des 26 et 27 novembre 1996 mentionnés en références (traitement sur base métropole indexée au coefficient de 1,94 pour la commune de Pouembout et ajout d'une prime d'éloignement de 5 mois de traitement brut par an).

2.5.2- Wallis-et-Futuna

Outre les formations du LPA, l'île de Wallis dispose de 12 écoles (maternelles et primaires), 4 collèges dont Vaimoana, sur le site du LPA, et un lycée d'Etat. Ce dernier offre des sections générales et technologiques : économique et social – littéraire – scientifique – management et gestion et des sections professionnelles baccalauréat professionnel métiers de l'électricité – gestion-administration – commerce – cuisine – commercialisation et service en restauration et des certificats d'aptitude professionnels serrurier-métallier – maintenance des véhicules automobiles.

Les soins médicaux, gratuits, sont assurés par trois dispensaires et un hôpital. Il est aisé de se loger et les tarifs sont raisonnables dans un contexte de décroissance démographique.

La rémunération des agents est définie conformément aux dispositions des décrets des 26 et 27 novembre 1996 mentionnés en références (traitement sur base métropole indexée au coefficient de 2,05 et ajout d'une prime d'éloignement de 9 mois de traitement brut par an).

3/- Calendrier et modalités de candidature

3.1 – Les candidats, tels que définis au point 1 ci-dessus, qu'ils occupent un poste en établissement public d'enseignement agricole, en services déconcentrés ou en administration centrale du ministère doivent constituer un **dossier de candidature** comportant les pièces suivantes :

- la demande de mutation complète (annexes A (2 pages) et B),
- la notification administrative de la dernière affectation,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- les pièces justificatives éventuelles.

Ils **transmettent ce dossier au plus tard le vendredi 29 octobre 2021** (cachet de la poste faisant foi), **à la DRAAF (DAAF) – SRFD (SFD) ou à leur supérieur**

hiérarchique, selon qu'ils sont affectés en établissement public d'enseignement agricole ou en service déconcentré et administration centrale.

Quelle que soit leur affectation, ces candidats doivent transmettre **simultanément, et au plus tard à la même date**, leur **dossier en version numérique** (format **PdF**) **par courriel** aux adresses **suivantes** :

bdc.dger@agriculture.gouv.fr et claire.guesdon@agriculture.gouv.fr pour ce qui concerne un poste d'enseignement et d'éducation **ou** corine.pottin@agriculture.gouv.fr pour ce qui concerne un poste de direction de centre.

Le dossier numérisé doit être nommé de la manière suivante : **CandidatureNC-WF-NOM-Prenom-établissement** (exemple : *CandidatureNC-WF-DUPONT-Pierre-LycéeGap*). Cet intitulé sera repris dans l'objet du courriel de transmission.

Seuls les dossiers reçus au plus tard le vendredi 29 octobre 2021 seront pris en compte.

3.2 – Les candidats, tels que définis au point 1 ci-dessus, qui sont placés en position de disponibilité, de détachement, de congé parental, en congé de formation professionnelle ou de mobilité, en situation de mise à disposition adressent leur dossier, constitué des pièces énumérées au point 3.1, **au plus tard le vendredi 29 octobre 2021** (délai de rigueur), **directement et uniquement par courriel** aux adresses bdc.dger@agriculture.gouv.fr et claire.guesdon@agriculture.gouv.fr pour ce qui concerne un poste d'enseignement et d'éducation **ou** corine.pottin@agriculture.gouv.fr pour ce qui concerne un poste de direction de centre.

Le dossier numérisé doit être nommé de la manière suivante : **CandidatureNC-WF-NOM-Prenom** (exemple : *CandidatureNC-WF-DUPOND-Renaud*). Cet intitulé sera repris dans l'objet du courriel de transmission.

3.3 – Les candidats affectés en établissements publics maritimes doivent adresser leur dossier complet, sous couvert de la voie hiérarchique, **au plus tard le vendredi 29 octobre 2021** (cachet de la Poste faisant foi), **directement au ministère de la transition écologique**– Direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer – Direction des Affaires maritimes – Sous-direction des gens de mer et de l'enseignement maritime – Bureau des établissements d'enseignement maritime, Tour Séquoia, 92 005 La Défense CEDEX.

3.4 – Selon la situation du candidat, l'accusé de réception de son dossier lui est retourné immédiatement, soit par l'autorité académique (DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD), soit par son supérieur hiérarchique direct, soit via la messagerie fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr .

Après visa des annexes A et B, **l'autorité académique** ou **le supérieur hiérarchique transmet** l'ensemble des demandes reçues, **au plus tard le mercredi 4 novembre 2021**, par **courriel** aux adresses bdc.dger@agriculture.gouv.fr et claire.guesdon@agriculture.gouv.fr ou corine.pottin@agriculture.gouv.fr .

**Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

**Le sous-directeur des dotations,
des établissements et des compétences**

Laurent BELLEGUIC

Cédric MONTESINOS

Annexe A

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

CANDIDATURE SUR POSTE D'ENSEIGNANT ou de DIRECTEUR DE CENTRE Lycée agricole et général Michel Rocard – Nouvelle Calédonie LPA de Wallis et Futuna RENTREE SCOLAIRE FEVRIER 2022	REPLIR EN MAJUSCULES TRANSMETTRE SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE AU PLUS TARD LE 29 OCTOBRE 2021
--	--

NOM :	CORPS / GRADE :	
PRENOM :	Mél :	
NOM DE NAISSANCE :	Téléphone :	
NUMERO AGENT : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (à indiquer IMPERATIVEMENT) (Le numéro agent figure sur votre notification administrative)		
REGION / ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :		
POSITION / SITUATION ADMINISTRATIVE :		
POSTE OCCUPE / DISCIPLINE ENSEIGNEE :		
OPTION DE CONCOURS (à indiquer IMPERATIVEMENT) :		
SITUATION FAMILIALE (1)	Marié(e) / Pacsé(e) _ _ / Vie maritale _ _ Célibataire _ _ / Veuf(ve) _ _ / Divorcé(e) _ _	
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge _ _	Autorité parentale unique _ _	Garde partagée _ _
Enfant ou conjoint(e) handicapé(e) _ _		

* MOTIF DE LA CANDIDATURE (1) :		
a) CONVENANCE PERSONNELLE _ _	b) RAPPROCHEMENTS DE(s) L'ENFANT(s) en cas de garde partagée _ _	
c) POSTE DOUBLE _ _ Vous en occupez un (ou en occupiez un à la date du départ en congé) _ _ Vous êtes éloigné(e) de votre conjoint (ou en étiez éloigné(e) à la date du congé) _ _	d) RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS _ _ (couples mariés ou Pacsés)	e) MUTATION SOUS RESERVE DE CELLE DU CONJOINT _ _ (couples mariés ou Pacsés)
⇨	⇨	⇨
DATE D'ELOIGNEMENT _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
DISTANCE « ALLER » ENTRE LES RESIDENCES PROFESSIONNELLES : _ _ _ _ _ _ _ _ KM		
VOTRE CONJOINT(E) EST IL FONCTIONNAIRE ?	OUI _ _ NON _ _ Si fonctionnaire du MAA, préciser ses noms, prénoms et affectation :	
(1) Joindre les pièces justificatives correspondantes (attestation de l'employeur du conjoint etc...)		

Annexe A

NOM :	CORPS - GRADE :
PRENOM :	Mél :
NOM DE NAISSANCE :	Téléphone :

* POSTE DEMANDE pour la rentrée scolaire de FEVRIER 2022 au Lycée agricole et général Michel Rocard de NOUVELLE-CALEDONIE ou au LPA de WALLIS et FUTUNA	
LIBELLÉ ÉTABLISSEMENT	LIBELLE DU POSTE
<i>Exemples :</i>	
1) <i>LPA Wallis Et Futuna</i>	<i>SESG / Gestion commerciale PCEA</i>
2) <i>Lycée Michel Rocard de Nvlle-Calédonie</i>	<i>anglais / PLPA</i>
1)	
2)	
3)	
4)	
5)	
6)	
7)	
8)	

<p>FAIT LE :</p> <p align="center">« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »</p> <p align="center">Signature précédée de la mention « lu et approuvé »</p>

<p>DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT</p>

<p>DATE & VISA DU CHEF DE SRFD/SFD</p>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

CANDIDATURE SUR POSTE D'ENSEIGNANT OU DE DIRECTEUR DE CENTRE

Pour la rentrée scolaire de FEVRIER 2022

Lycée agricole et général Michel Rocard – Nouvelle Calédonie
LPA de Wallis-et-Futuna

PERSONNELS TITULAIRES (Enseignants / CPE / Ingénieurs)

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT :

NOM :	CORPS / GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM PATRONYMIQUE :	Téléphone :

NUMERO AGENT : |_|_|_|_|_|_|_|_| (A indiquer IMPERATIVEMENT)
(Le numéro agent figure sur votre notification administrative)

REGION / ETABLISSEMENT D'AFFECTION :
POSITION / SITUATION ADMINISTRATIVE :
POSTE OCCUPE / DISCIPLINE ENSEIGNEE :

A REMPLIR PAR L'AUTORITE ACADEMIQUE (DRAAF / DAAF – SRFD / SFD), LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE ou LA DGER :

DEMANDE DE MUTATION RECUE LE: |_|_|_|_|_|_|_|_|

FAIT A:

LE :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

ANNEXE C

Postes d'enseignement ou de direction de centre offerts pour une affectation à la rentrée scolaire 2022 :

- **au Lycée agricole et général Michel Rocard à Pouembout – Nouvelle Calédonie**
- **au LPA de Wallis et Futuna**

Libellé du poste à pourvoir	Nombre de poste(s) vacant(s)	Nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)	Observations
Nouvelle-Calédonie			
Lycée agricole et général Michel Rocard à Pouembout			
PCEA – SESG / Gestion de l'Entreprise (A3EN000335)	1		
PLPA – SESG / Gestion de l'Entreprise (A3EN000336)	1		
PCEA – STA / Productions Animales (A3EN032733)	1		
PLPA – STAE / Aménagement Paysager (A3EN031976)	1		
PCEA – STAE / Gestion et Aménagement des Espaces Naturels (A3EN020689)	1		
PCEA – Education Socio-Culturelle (A3EN000354)	1		

Wallis-et-Futuna			
Lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna			
PLPA – Economie – SESG / Gestion de l'Entreprise (A3EN029371)	1		
PCEA – STA / Productions animales (A3EN027725)	1		
PLPA – Education socioculturelle (A3EN029997)	1		
DEA Exploitation agricole de Wallis et Futuna (A3DI025054)		1	Fiche de poste jointe

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Direction des services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche des îles Wallis-et-Futuna

FICHE DE POSTE

SECTEUR ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

LPA de Wallis-et-Futuna (986)

Intitulé du poste : Directeur de l'Exploitation Agricole à l'EPNEFPA de Wallis-et-Futuna

N° RenoiRH : A3DI025054

Catégorie: A

Quotité de travail : 100%

Indicateur de vacance : susceptible vacant

Présentation de l'environnement professionnel	<p>Cet établissement a été créé en 2011 et offre à la rentrée des Bac Pro CGEA Production, bac PRO Agro-Equipement et Bac Pro SAPAT. L'exploitation emploie deux ouvriers polyvalents (cultures et animaux). Elle comprend un atelier naisseur porcin, une serre hors sol de 400 m² et 2 Ha de cultures de plein champ (maraîchage et cultures vivrières). L'agent sera affecté en position normale d'activité à l'EPNEFPA de Wallis-et-Futuna.</p>
Objectifs du poste	<p>Elever le niveau de technicité de l'exploitation Fiabiliser les productions et améliorer la qualité des données fournies Améliorer le rôle de support pédagogique</p>
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<p>Organisation du système de production Pilotage stratégique, pédagogique et financier Mise en œuvre d'une plate-forme d'expérimentation Participation à des actions de développement et de soutien à la profession Adapter l'exploitation à l'évolution de la carte de formation Encadrer et animer une équipe de 2 salariés Elaborer le projet d'exploitation Entretenir un réseau régional de « personnes ressources » Veiller à ce que l'exploitation véhicule une image exemplaire de l'enseignement agricole</p>
Champs relationnels du poste	<p>Interne : Directeur et Directeur adjoint, SFD, DAF, enseignants et apprenants Externe : professionnels, parents d'élèves.</p>
Compétences liées au poste	<p>SAVOIR : Agronomie (si possible tropicale), zootechnie SAVOIR-FAIRE Capacité d'adaptation Gestion de Projet Techniques de management Comptabilité & gestion Qualités relationnelles, sens du dialogue Aisance pour analyser, proposer et organiser Autonomie</p>
Personne(s) à contacter	<p>LPA de Wallis et Futuna, directeur : Gérard Parisot mel : gerard.parisot@agriculture.gouv.fr</p>

Directeur des Services de l'Agriculture, Jean-François NOSMAS, Tel
(681) 72 04 00,
jean-francois.nosmas@agripeche.wf